Avec la mise en place d'une centrale de régulation nationale et le choix d'un opérateur couvrant tout le territoire français, l'organisation du transport des équipes chirurgicales et des greffons connaît depuis le 1er janvier 2013 une profonde réforme. C'est la conséquence d'un marché attribué par le CHRU de Montpellier pour le compte du groupement UniHA.

19 CHU français sont concernés : Amiens, Besançon, Bordeaux, Caen, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Lille, HC Lyon, AP-Hôpitaux de Marseille, Montpellier, Nancy, Nantes, Nice, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Tours.

Principal atout : réduire les temps de transport entre les établissements hospitaliers préleveurs et les établissements greffeurs.

Le groupement solidaire constitué d'Oyonnair et de LAA (Luxembourg Air Ambulance) a proposé la création d'un centre de régulation nationale. Ce centre est composé d'une dizaine de régulateurs associant des logisticiens et des infirmiers. Il devient l'interlocuteur unique des équipes chirurgicales des différents centres hospitaliers adhérents ainsi que des personnels des compagnies. L'Agence de la biomédecine, qui a la responsabilité de l'attribution des greffons sur l'ensemble du territoire français, sera en contact étroit avec le centre de régulation pour faire le point sur les lieux de prélèvements afin de donner aux personnels de ce centre une vue d'ensemble des déplacements à venir.

La vision globale que procurera cette centralisation favorisera une réactivité immédiate et dans certains cas l’optimisation des transports, mais aussi la fin des inégalités de territoires, au bénéfice des patients qui seront greffés.